

Pourra-t-on longer le Léman dans toute la ville ?

Aujourd'hui, marcher le long du lac n'est pas possible à l'ouest et à l'est d'Evian. La municipalité souhaite ouvrir le passage dans toute la ville d'ici la fin de son mandat mais devra compter sur la coopération des propriétaires pour y parvenir.

EVIAN-LES-BAINS

Se balader le long du Léman dans toute la ville d'Evian sera-t-il bientôt possible ? La municipalité a ce projet, si possible d'ici la fin de son mandat. « L'objectif, c'est de faire que les quelques points qui manquent encore, à l'est et à l'ouest, soient levés pour que le lac puisse être accessible partout dans la ville », explique Jean-Pierre Amadio, adjoint à l'urbanisme. « C'est formidable. On aimerait que toutes les mairies soient aussi volontaires », se réjouit Jean-Luc Crochet, secrétaire de Lac pour tous, association qui milite pour le respect de la servitude de marchepied le long du Léman.

Une traversée saisonnière du centre nautique

A l'ouest de la ville, un nouvel accès a été aménagé entre le centre nautique et le parc Dollfus, le long du lycée Anna-de Noailles en 2019. Le centre nautique, lui, ne peut pas être traversé. « On propose un passage le long de la route départementale pendant la période d'ouverture du centre. Il faudrait que les clôtures soient reculées, précise Jean-Pierre Amadio. Pour la période hors saison, on est en train de regarder pour permettre de passer en bordure de lac. »

Après le parc Dollfus en continuant vers Publier, le cheminement est ensuite interrompu par le club d'aviron. « On pourrait prendre exemple sur Aix-les-Bains, propose Jean-Luc Crochet. Pour permettre le passage au niveau du club d'aviron, ils ont mis en place une passerelle sous laquelle passent les bateaux. » La municipalité réfléchit à une solution qui convienne à tous les usagers de cet espace. Avant de rejoindre le jardin du Pré Curieux, qui actuelle-



Il n'est pas encore possible de circuler entre Grande Rive et le port des Mouettes.

ment n'est accessible qu'en bateau, le sentier littoral traverse des propriétés privées. « On a eu des discussions avec la fondation Foa qui gère l'Adapt (association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, NDLR) qui est en accord », se réjouit l'adjoint à l'urbanisme.

Un rappel de la loi aux propriétaires concernés

Le cheminement pour traverser le Pré Curieux est aussi en réflexion. « C'est un point délicat parce qu'il s'agit d'un espace naturel sensible, rappelle Jean-Pierre Amadio. Il faut faire attention qu'il n'y ait pas trop de monde. Une solution peut être de longer le jardin par le haut ou de voir si on peut aménager le bas avec une plateforme éventuellement. Mais il ne faut pas que ça perturbe plus la biodiversité. » Pour Jean-Paul Lugin,

président de Lac pour tous, l'idéal reste de positionner le sentier le plus près possible du lac. Il prend l'exemple d'une plateforme en bois sur pilotis installée sur le lac du Bourget. Cette solution qui pourrait aussi convenir à l'est pour longer le restaurant des Cygnes. Car, comme on peut le voir sur la carte interactive de l'association, entre le port

des Mouettes et Grande Rive, la zone de marchepied n'est toujours pas respectée.

A l'ouest comme à l'est, la Mairie est en concertation avec les propriétaires à qui la loi a été rappelée. Mais seule la Direction départementale des territoires peut les mettre en demeure pour qu'ils ouvrent leur terrain aux marcheurs.

JULIETTE BAROT

Un droit hérité de longue date

La servitude de marchepied, qu'est-ce que c'est ? Il s'agit d'un droit de passage inscrit dans la loi pour permettre aux piétons de longer le lac, y compris via des propriétés privées, sur 3,25 mètres de large. Si ce droit est hérité de la servitude de halage mise en place au XVII^e siècle, c'est en 2006 que l'accès aux piétons est à nouveau autorisé. En 2015, alors que les propriétaires voulaient élargir les possibilités de contournement, le cheminement piéton va finalement être renforcé avec l'introduction d'un principe de continuité du passage.

Mais la servitude n'est pas respectée tout le long du lac et la Direction départementale des territoires avait notamment dû intervenir pour l'ouverture du passage à Thonon, à hauteur de Corzent.



Les piétons pourraient traverser le centre nautique pour longer le lac en dehors de la saison estivale.



Un chemin entre le centre nautique et le lycée a été aménagé pour rejoindre le parc Dollfus.